

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

****

Marseille, le 13 mars 2025

**Le Département des Bouches-du-Rhône et le FIPHFP s’engagent pour l’emploi des personnes en situation de handicap**

**Valérie Guarino 3ème Vice-Présidente du Conseil départemental déléguée aux Personnes en situation de handicap et Présidente de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et Séverine Baudoin Directrice adjointe du FIPHFP, ont signé une nouvelle convention pour l’insertion des personnes en situation de handicap pour la période 2025-2027. Déjà signataire en 2021, le Département réitère son engagement et montre son implication à travers une démarche globale, volontariste et responsable.**

Cette nouvelle convention facilitera la consolidation de la structuration et la formalisation de notre politique en faveur du handicap. La stratégie du Département pour l’insertion des personnes en situation de handicap s’appuiera sur les 5 axes de progression déjà introduits lors de la première convention et intègrera un nouvel axe : l’accessibilité numérique

**Convention FIPHFP – Département 13 pour la période 2021-2024**

Après la première signature, le Département avait orienté ses efforts sur cinq axes prioritaires pour l’insertion des personnes handicapés : le recrutement des travailleurs en situation de handicap, le reclassement et la reconversion des personnes déclarées inaptes, le maintien dans l’emploi, la formation des agents en lien avec les travailleurs handicapés et la sensibilisation et la communication des acteurs concernés.

Cette stratégie a permis des avancées majeures comme **l’adaptation des postes de travail grâce à des marchés dédiés**, la mise en place d’une procédure de **télétravail adaptée sur 3 jours** ou encore l’octroi de **chèques emploi service universel** (CESU). Surtout, elle a permis de faire progresser significativement le taux d’emploi des bénéficiaires de l’obligation d’emploi (BOETH) **qui atteint 10% à la fin de l’année 2024.**

**Le Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)**

Créé par la loi n°2005‐102 du 11 février 2005, le Fonds pour l’insertion des personnes en handicapées œuvre pour l’insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Doté d’un budget annuel de 200 millions d’euros, **il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leur plan d’actions** relatives au recrutement, au maintien dans l’emploi, à la formation, à la sensibilisation et à l’accessibilité pour les personnes en situation de handicap. La mission du FIPHFP s’inscrit dans la poursuite de l’objectif légal de 6% de travailleurs bénéficiaires de l’obligation pour l’emploi des personnes en situation de handicap (BOETH) dans la Fonction publique. En 2023, 34 252 recrutements ont été réalisés et 7972 personnes ont été maintenues en emploi. Le taux d’emploi dans la fonction publique continue à progresser pour atteindre 5,93% en 2024. Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine NEUVILLE. Il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l’État, de la Fonction publique Territoriale, de la Fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006‐ 501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

**À propos du groupe Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l’intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d’expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d’actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

**Contacts presse :**

Département des Bouches-du-Rhône – Adrien De Faria : 04 13 31 18 27 – Adrien.DEFARIA@departement13.fr

FIPHFP – Véronique Bonnet ‐ v.bonnet@agence‐cid.fr ‐ 06 08 62 33 59 / Chloé Lemahieu ‐ c.lemahieu@agence‐cid.fr ‐ 06 89 57 84 63